

ÉDITION MARS 2016



La féminisation du sport



COMITÉ DES 11 TRICOLORES

Sommaire

1	L'état des lieux	3
	1. De la pratique sportive féminine	3
	2. De l'accès aux responsabilités électives	5
	3. Du sport de haut niveau	5
2	Le cadre légal et réglementaire	6
	1. De l'accès des femmes à la pratique sportive	6
	2. De l'accès des femmes aux responsabilités au sein des instances sportives	6
3	Une politique rénovée pour une accélération du processus engagé	7
	1. Une « feuille de route » interministérielle	7
	2. Une stratégie fédérale de développement	8
	3. Un lieu de ressources et d'expertise	8
	4. Une démarche de prévention et de lutte contre toutes les formes de discrimination dans le sport et notamment contre le sexisme	8
4	L'accompagnement spécifique des fédérations sportives	10
	1. Le panorama des plans de féminisation mis en place par les fédérations sportives	10
	2. La poursuite, en 2016, de l'organisation de journées d'échanges interfédérales « Partageons nos Elles pour le sport » en mettant l'accent sur le développement de la mixité	10
	3. La promotion de l'engagement des fédérations dans l'accès des femmes aux instances dirigeantes fédérales, afin de respecter, dès 2017, les mesures définies par la loi du 4 août 2014	10
5	Poursuivre la valorisation de la médiatisation du sport féminin	11
	1. Par une juste représentation dans les médias	11
	2. Par le soutien à la production audiovisuelle du sport féminin	11
	3. Par l'organisation des « 4 saisons du sport féminin »	12
	4. Par la valorisation de la pratique du sport pour les femmes et les jeunes filles lors des grands événements sportifs internationaux organisés en France	12
6	S'inscrire dans une dynamique Internationale	13
7	Bilan du plan de féminisation de la Fédération Française de Football	14

1. L'état des lieux

1. De la pratique sportive féminine

EN 2014, PLUS D'UN TIERS DES LICENCES A ÉTÉ DÉLIVRÉ À DES FEMMES

Même si la part des licences sportives délivrées aux femmes demeure inférieure à celle des hommes, elle a progressé d'environ 4 points depuis le début des années 2000, pour atteindre 37,3 % de l'ensemble des licences en 2014. Ainsi, près de 6 millions de licences ont été délivrées à des femmes (tableau 1), contre 10 millions à des hommes. Après avoir observé, sur les dernières années, une stagnation de la part des licences distribuées aux femmes (en 2011 et en 2012, leur part était de 36,9%), on observe une augmentation plus importante du nombre de licences femmes par rapport à celui des licences hommes.

Tableau 1 : licences féminines par famille de fédérations en 2014

	Nombre de licences total	Nombre de licences femmes	% de femmes
Fédérations unisport olympiques¹	8 652 766	2 609 338	30,2
Fédérations unisport non olympiques	2 097 887	633 847	30,2
Fédérations multisports	5 166 400	2 676 448	52,1
Ensemble des fédérations	15 892 190	5 919 633	37,3

Source : MVJS – MEOS, Recensement des licences et clubs auprès des fédérations sportives agréées

Depuis 2002, ce sont environ 1,3 million de licences supplémentaires qui ont été délivrées aux femmes, soit une augmentation de 27,7% du nombre de ces licences, alors que sur la même période, la population féminine totale n'a augmenté que de 7,3%². Rapporté à l'augmentation de population, cela est remarquable. Dans le même temps, le nombre de licences masculines n'a augmenté que de 7,6%, soit un niveau équivalent à l'augmentation de la population française masculine. La croissance de la part des licences délivrées à des féminines observable depuis le début des années 60 reflète l'évolution de la société où la question de la parité femme-homme progresse dans tous les domaines.

LES FÉDÉRATIONS MULTISPORTS DÉLIVRENT UNE MAJORITÉ DE LEURS LICENCES AUX FEMMES

Plus de la moitié des licences des fédérations multisports est délivrée aux femmes (52,1%, tableau 1). En ce qui concerne les fédérations unisport, cette proportion est d'environ 30%. Si depuis le début des années 2000, la part des femmes dans les fédérations multisports a diminué d'un point (53,8% en 2000), elle a en revanche légèrement progressé dans la famille des fédérations unisport (+5 points), qu'elles soient olympiques (30,2% en 2014, +3,5 points) ou non olympiques (30,2% en 2014, +12 points³).

1 Olympiques et paralympiques

2 Il est important de noter que l'augmentation de 27,7% est une augmentation de licences et non personnes licenciées, un même individu pouvant être titulaire de plusieurs licences.

3 Cette forte évolution est due pour partie au changement de famille de la FF de rugby et de la FF de golf devenu olympique au cours de la période.

Sept fédérations délivrent plus de 80% de leurs licences à des femmes. Il s'agit de trois fédérations unisport olympiques (équitation, sports de glace et gymnastique), de deux fédérations unisport non olympiques (danse et twirling bâton) et de deux fédérations multisports (FFEPGV⁴ et FF sports pour tous⁵).

Au total, 16 des 113 fédérations concernées délivrent une majorité de leurs licences à des femmes. En plus des fédérations citées précédemment, c'est le cas des fédérations de natation, de randonnée pédestre, de wushu, de la retraite sportive, du sport en milieu rural, de la fédération sportive et culturelle de France, de la 2F-OPEN-JS⁶, de l'Union nationale sportive Léo Lagrange et de l'USEP⁷.

Les cinq fédérations qui délivrent le plus de licences à des femmes sont celles d'équitation, de l'EPGV, de gymnastique, l'UNSS et l'USEP. Ces cinq fédérations concentrent à elles seules 38% des licences féminines. A titre de comparaison, ces cinq fédérations concentrent 26% de l'ensemble des licences délivrées.

Quelques fédérations ont un taux de féminisation en forte progression entre 2001 et 2013 : les fédérations françaises d'haltérophilie (+15,2 points), de ski (+11,4 points), de full contact (+10 points), de boxe (+9,7 points), ainsi que la fédération sportive et culturelle Maccabi (+12,2 points).

DES LICENCIÉES PLUTÔT JEUNES

Hors fédérations du sport scolaire, près d'une femme sur deux possédant une licence a moins de 20 ans (45,2%) alors qu'un peu moins d'un quart de la population féminine française a moins de 20 ans (23,3%). Néanmoins, cette proportion de jeunes parmi les femmes licenciées est légèrement inférieure à celle des hommes (46,8%).

Un grand nombre de fédérations, notamment parmi les fédérations unisport olympiques, compte plus de 50% de licenciées féminines âgées de moins de 20 ans. C'est particulièrement marqué pour les fédérations de danse, de gymnastique et des échecs avec 8 licenciées sur 10 chez les moins de 20 ans.

Néanmoins, on observe une baisse plus importante de la pratique sportive après 20 ans chez les femmes que chez les hommes.

UN TAUX DE LICENCES EN ZONE URBAINE SENSIBLE INFÉRIEUR À CELUI DES HOMMES

En 2012⁸, on estime que 2,6% des licences distribuées à des femmes l'ont été à des femmes résidant en zone urbaine sensible (ZUS), contre 3,6% pour les hommes. Cependant, ces proportions masquent un écart bien plus important. En 2006⁹, on estimait que 2 158 300 femmes habitaient en ZUS, pour 1 981 800 hommes, soit un total de 4 140 100 habitants en ZUS. Aussi, si on rapporte le nombre de licences à l'effectif de la population considérée, on s'aperçoit que l'écart de pratique licenciée entre les hommes et les femmes est extrêmement important. Environ 7% des femmes habitant en ZUS possèdent une licence sportive contre environ 18%

4 Fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire

5 Fédération française pour l'entraînement physique dans le monde moderne

6 Fédération française des personnels de l'éducation nationale et jeunesse et sports

7 Union sportive de l'enseignement du premier degré

8 Il existe un décalage d'un an du à la nécessité du géocodage des données du recensement par l'INSEE

9 2006 est la dernière estimation faite par l'INSEE sur la population en ZUS

des hommes, soit un rapport de 2,5. Sur l'ensemble du territoire, le rapport entre le taux de licences délivrées à des hommes et celui des licences délivrées à des femmes n'est que de 1,7. Les données disponibles ne sont pas à même d'expliquer cette différence. Cependant, on observe un nombre plus conséquent de jeunes mères¹⁰ dans les ZUS que dans les zones urbaines environnantes. Au total, près de 60% des jeunes femmes en ZUS vivent avec des enfants, soit en couple, soit au sein d'une famille monoparentale. Ce n'est le cas que de 46% des femmes du même âge dans les unités urbaines environnantes. On peut raisonnablement penser que cette situation ne favorise pas la pratique sportive, et licenciée notamment. L'explication n'est toutefois pas que sociologique et peut également traduire la présence d'une offre de pratiques sportives et d'équipements sportifs peu diversifiée et pas toujours adaptée aux attentes du public féminin.

2. De l'accès aux responsabilités électives

Il est observé, au cours des dernières années, une féminisation accrue des instances dirigeantes des fédérations sportives.

Entre 2009 et 2013, le nombre de femmes occupant des postes clés au sein des instances dirigeantes des fédérations françaises (président-e, secrétaire général-e, trésorier-e) a progressé : Le nombre de femmes présidentes est passé de 10 à 13, de femmes secrétaires générales de 19 à 25 et de femmes trésorières de 14 à 15.

Sur la même période, le nombre de femmes au sein des bureaux des fédérations sportives a augmenté de 9,8%, passant de 194 à 213, pour un taux de féminisation de 22,8% en 2013. Cependant, si cette augmentation du nombre de femmes dans les bureaux des fédérations sportives est significatif au sein des familles unisport non olympique et multisport, pour les fédérations unisport olympiques il n'y a pas eu d'évolution (72 en 2009 et 71 en 2013).

3. Du sport de haut niveau

Depuis 1991, le Comité international olympique (CIO) a décidé que toute nouvelle épreuve inscrite au programme des jeux olympiques (JO) devrait comporter des épreuves féminines. Cela a induit une augmentation notable de la proportion d'athlètes féminines participant aux jeux : ainsi leur part dans l'ensemble des athlètes est passée de 24% aux JO de Los Angeles en 1984, à 44 % aux JO de Londres en 2012.

UNE REPRÉSENTATION FÉMININE À HAUT NIVEAU PROCHE DE LA PROPORTION DE LICENCES FÉMININES

13 853 sportifs sont inscrits sur les listes ministérielles des sportifs de haut niveau, des sportifs Espoirs et des partenaires d'entraînement arrêtées par le ministère chargé des sports, au 1^{er} novembre 2015. Parmi ces sportifs, 5 226 sont des femmes, soit 37,7%, une proportion proche de celles des femmes parmi les licenciés (37,3%).

Entre 2000 et 2015, la proportion des femmes sur la liste des sportifs de haut niveau est passée de 30,83% à 37,59%.

¹⁰ Voir rapport ONZUS 2012, p229 et suivantes, « la situation des femmes en ZUS »

Tableau 2 : Proportion femmes – hommes dans le sport de haut-niveau

	Elite	Sénior	Jeune	Reconversion	Espoir	Partenaire d'entraînement	Total
Femmes	285	821	1 263	67	2 669	121	5 226
%	35,7	36,9	38,7	39,6	37,8	36,0	37,7
Hommes	513	1 405	1 998	102	4 394	215	8 627
%	64,3	63,1	61,3	60,4	62,2	64,0	62,3

Source : MVJS – Direction des sports – octobre 2015

2. Le cadre légal et réglementaire

Le dispositif en faveur de l'égal accès des femmes à la pratique sportive et aux responsabilités a été initié par la loi n°2000-627 du 6 juillet 2000 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, dite « loi sport ». Il a été renforcé, s'agissant de la place des femmes au sein des instances dirigeantes des fédérations sportives, par la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

1. De l'accès des femmes à la pratique sportive

Les articles L.100-1 et L.131-9 du code du sport prévoient respectivement que : « Les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale ». Ainsi, elles contribuent notamment à la lutte contre les inégalités sociales et culturelles.

« Les fédérations sportives agréées participent à la mise en œuvre des missions de service public relatives au développement et à la démocratisation des activités physiques et sportives... »

Les dispositions législatives inscrites dans le code du sport sont déclinées dans le programme budgétaire « Sport » avec des objectifs visant le développement de l'accès à la pratique des activités physiques et sportives (APS) en faveur des femmes. Un des indicateurs est le taux de féminisation des licences délivrées par les fédérations sportives agréées.

Entre 2013 et 2014, le taux des licences féminines a évolué de +0,1 point, passant de 37,2% à 37,3%. Cela correspond, en effectif, à une augmentation de 37 388 licences délivrées à des femmes, cette progression est presque quatre fois supérieure à celle des licences masculines (+ 10 972 licences).

2. De l'accès des femmes aux responsabilités au sein des instances sportives

L'accès des femmes aux responsabilités dans les instances sportives est précisé par le code du sport dans les articles L.131-8 pour les fédérations sportives et L.121-3 pour les associations.

Ce cadre en faveur de l'accès des femmes aux responsabilités a été renforcé par la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (publiée au journal Officiel du 5 août 2014). Son article 63 a modifié le code du sport, afin d'introduire une

évolution vers la parité dans les modalités de désignation des représentants pour les instances de gouvernance des fédérations sportives agréées. Il met ainsi fin au mécanisme consistant à décliner la représentation des sexes dans les instances de gouvernance selon le principe de proportionnalité.

Un dispositif progressif et proportionné a été prévu : pour les fédérations délivrant plus de 25% de leurs licences à l'un des 2 sexes, les statuts doivent prévoir au moins 40% de représentants de chaque sexe d'ici 2021 et, pour les fédérations délivrant moins de 25% de leurs licences à l'un des 2 sexes, les statuts devront prévoir au moins 25% de représentants de chaque sexe dès la fin de l'olympiade 2016.

Pour rappel, le dernier renouvellement des instances dirigeantes des fédérations agréées a eu lieu en 2013. Le code du sport conditionnait alors l'obtention de l'agrément des groupements sportifs à l'existence de dispositions statutaires garantissant l'accès des femmes et des hommes à leurs instances dirigeantes en attribuant un nombre de sièges en proportion du nombre de licenciées éligibles.

Pour l'olympiade en cours (2013 – 2016), 48 fédérations (44,4%) respectent l'ensemble des anciennes dispositions de l'article R.131-3 annexe 1.5 du code du sport. 62 fédérations (60%) les respectent pour la composition de leur comité directeur et 65 fédérations (60,2%) les respectent pour la composition de leur bureau fédéral. Ces données témoignent d'une progression de la féminisation des instances dirigeantes des fédérations françaises sportives. Celle-ci reste, néanmoins, encore insuffisante pour répondre aux dispositions législatives inscrites dans la loi du 4 août 2014 précitée.

3. Une politique rénovée pour une accélération du processus engagé

1. Une « feuille de route » interministérielle

Le ministère chargé des sports est pleinement engagé dans les actions qui composent le programme gouvernemental qui vise « l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ». Le volet « sport » de la « feuille de route » du ministère chargé des sports comprend 5 mesures qui visent :

- la féminisation des instances dirigeantes de fédérations sportives,
- le développement des pratiques afin de corriger les inégalités d'accès,
- la féminisation de l'encadrement technique des activités physiques et sportives,
- la réussite des sportives de haut niveau,
- la lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes dans le champ du sport.

Cette « feuille de route » fait l'objet de mises à jour annuelles des actions prévues. La feuille de route 2016 a été finalisée en octobre 2015.

2. Une stratégie fédérale de développement

Une attention particulière est portée aux plans de féminisation des fédérations sportives tant de l'encadrement, des pratiquant-e-s, des juges et arbitres, des sportif-ve-s de haut niveau

que des dirigeant-e-s. Les fédérations font l'objet d'un accompagnement renforcé. En 2014, le ministère chargé des sports a négocié des conventions pluriannuelles d'objectifs (2014-2017) avec les fédérations sportives. La négociation de ces conventions a permis de déterminer les stratégies et les démarches à mettre en place en matière de féminisation :

- au niveau national, les conventions d'objectifs signées entre le ministère chargé des sports et les fédérations sportives sont un outil stratégique qui permet de soutenir et d'accompagner les actions visant à promouvoir la pratique sportive féminine ainsi que l'accès aux fonctions dirigeantes. En 2015, ce sont 5,58 M€ qui ont été fléchés sur cette priorité ;
- au niveau territorial, les subventions allouées par le Centre national pour le développement du sport (CNDS) permettent de soutenir les projets des associations locales et des organes déconcentrés des fédérations. Ces actions déclinent territorialement les projets fédéraux. Si les chiffres 2015 ne sont pas encore disponibles, on peut noter que ce sont 7,2M€ qui ont permis de soutenir des projets visant cet objectif en 2014, soit une hausse de 6,5% par rapport à 2013.

Les plans de féminisation demandés aux fédérations dans le cadre de leur convention d'objectifs 2014-2017 viennent renforcer la cohérence des actions soutenues entre le niveau national et le niveau territorial. 85 plans de féminisation ont été validés et figurent dans un panorama qui constitue un instrument de promotion et de diffusion des actions mises en place par les fédérations. C'est un outil destiné à favoriser les synergies entre les différents acteurs, nationaux et territoriaux, à mutualiser les bonnes pratiques, les compétences et les connaissances, afin d'aller vers plus de mixité dans le sport.

3. Un lieu de ressources et d'expertise

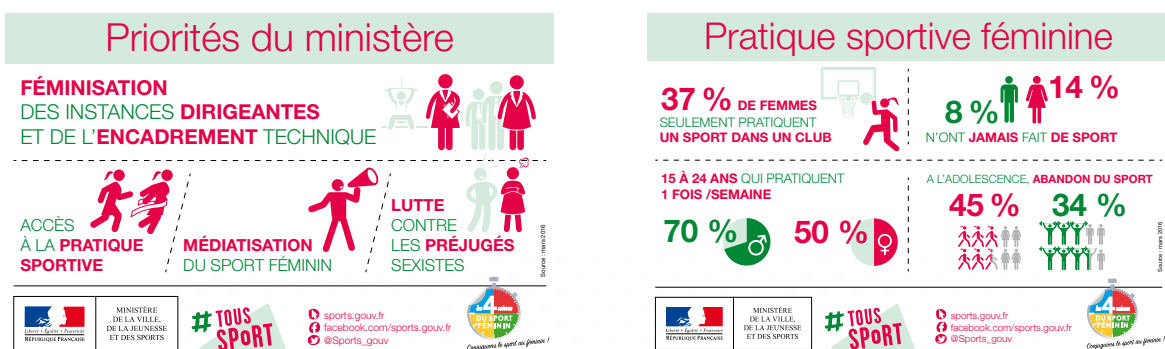
Les actions impulsées par le ministère chargé des sports sont déployées par le pôle ressources national « sport, éducation, mixités, citoyenneté » (PRN SEMC). Implanté au CREPS de Provence-Alpes-Côte d'Azur sur le site d'Aix-en-Provence, ses missions portent notamment sur la thématique « femmes et sports » par la valorisation des initiatives exemplaires et innovantes, la mutualisation des expériences réussies, la formation des acteurs, et la mise à disposition d'outils pédagogiques. Il anime également un réseau national composé des agents de l'Etat des services déconcentrés chargés du sport ou placés auprès des fédérations sportives.

Le pôle ressources national a organisé une journée technique, le 29 janvier 2015, sur la prise en compte des enjeux de la mixité dans les formations de l'encadrement technique sportif. Les journées techniques (JT), proposées par le pôle ressources national SEMC, sont des journées d'échanges, de mutualisation et de formation, destinées en priorité aux professionnels et visant l'approfondissement et l'analyse critique des pratiques professionnelles. A leur issue, sont largement diffusés et mis en ligne des actes.

4. Une démarche de prévention et de lutte contre toutes les formes de discrimination dans le sport et notamment contre le sexisme

Cette démarche s'inscrit notamment dans le cadre du 4^{ème} plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes (2014-2016) et dans le cadre du plan « Citoyens du Sport » impulsé par le ministère en 2015. Plusieurs outils ont été mis en place afin de renforcer l'information et la sensibilisation des acteurs du sport vis-à-vis des comportements à caractère sexiste et leurs conséquences :

- une fiche du guide juridique 2015 relatif à la prévention et la lutte contre les incivilités, les violences dans le sport est spécialement consacrée aux conséquences juridiques des comportements sexistes ;
- une fiche de sensibilisation, notamment sur les comportements à caractère sexiste, téléchargeable, depuis décembre 2015, dans la rubrique « éthique » du site internet du ministère ;
- un guide à l'usage d'organismes de formation proposant des diplômes « jeunesse et sports » a été conçu en 2014 sur la problématique du sexisme ;
- des infographies réalisées et diffusées sur les réseaux sociaux à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes.



- une campagne « #CoupDeSifflet contre le sexisme » est lancée en mars 2016 à la suite de celle initiée, en mai 2015, pour lutter contre l'homophobie. Destinée à la fois aux acteurs du sport, qu'ils soient pratiquants, dirigeants ou supporters, et au grand public, cette campagne, travaillée en collaboration avec l'association Femix'Sports, se décline par des outils de sensibilisation et d'information autour d'un #CoupdeSifflet contre le sexisme dans le sport.

Renseignements sur

<http://sports.gouv.fr/prevention/incivilites-violences/CoupdeSifflet/Coup-de-sifflet-contre-le-sexisme/>



Autant d'outils qui participent de la volonté du ministère d'indiquer à l'ensemble des acteurs que les comportements à caractère sexiste n'ont pas leur place dans le sport mais également d'affirmer l'engagement des acteurs du sport à dénoncer de tels agissements. Ce travail de sensibilisation se fait en lien étroit avec le mouvement sportif et les associations spécialisées sur cette problématique.

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, sans condition de diplôme, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. En cinq ans, le Service Civique a concerné **plus de 126 000 jeunes au profil varié, dont de 58 % de jeunes femmes.**

Le sport un domaine d'intervention qui intéresse les jeunes. Plus de 10 000 volontaires ont réalisé une mission « sport » depuis 2010, soit 12 % des volontaires. En 2014, ils étaient environ 3 000 et le sport représentait 14 % des missions de Service Civique. En 2015, le sport reste la 4^{ème} thématique la plus prisée par les volontaires. Le sport, vecteur de valeurs fortes et de mixité sociale, est une activité pratiquée partout, sur tout le territoire, tant en zone rurale qu'en milieu urbain. Les fédérations sportives s'intéressent de plus en plus aux problématiques sociales comme **la féminisation de la pratique sportive.**

Lutter contre les stéréotypes de genre dans la pratique sportive et encourager la parité dans le secteur sportif est d'ailleurs l'un des axes de mission de Service Civique proposés dans le cadre de la convention « Grand programme de Service Civique dédié au sport » signée par le Ministère des Sports et l'Agence du Service Civique le 14 octobre 2015 et qui fixe l'objectif de **15 000 volontaires par an dans le secteur sportif d'ici à 2017.** Les missions de Service Civique proposées sur cette thématique consistent par exemple : à contribuer à la mise en œuvre d'actions favorisant la pratique sportive des hommes et des femmes et leur prise de responsabilités paritaire au sein des clubs ; à participer à une enquête sur les motivations des femmes, et des jeunes filles, à faire du sport et sur les freins qui les en empêchent ; à contribuer à l'organisation et à l'animation d'activités spécifiques de découverte de pratiques sportives à l'attention d'un public diversifié ; à organiser des rencontres entre sportifs et sportives de haut-niveau de disciplines perçues comme particulièrement genrées auprès d'un public diversifié pour contribuer à lever des freins culturels et favoriser une pratique plus mixte de cette discipline ; à participer à la recherche des leviers ou moyens permettant de développer une prise de responsabilités plus partagée entre hommes et femmes au sein des clubs.

4. L'accompagnement spécifique des fédérations sportives

1. Le panorama des plans de féminisation mis en place par les fédérations sportives

Au 31 janvier 2016, 85 fédérations sportives ont élaboré un plan de féminisation. Ce sont 14 nouveaux plans qui ont été initiés depuis 2014. Ces éléments montrent que l'accompagnement et la promotion de ces plans génèrent un effet d'entraînement.

Des mises à jour du panorama des plans de féminisation qui avait été élaboré en 2014 sont faites annuellement et mises en ligne sur le site www.sports.gouv.fr.

Cet état des lieux vise à favoriser les synergies entre les différents acteurs, la mutualisation des pratiques, des compétences et des connaissances sur chacun des 5 axes de travail des plans de féminisation : la pratique pour le plus grand nombre, les instances dirigeantes, l'encadrement technique, l'arbitrage et le sport de haut niveau.

Pour les collectivités territoriales, le panorama est un instrument de travail référençant les fédérations sportives (et leurs organes déconcentrés) qui mettent en œuvre des actions spécifiques à destination de publics féminins dans le cadre des travaux liés à l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport. Il permet ainsi de cibler les partenaires potentiels d'une politique territoriale de développement du sport pour tous et/ou d'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

2. La poursuite, en 2016, de l'organisation de journées d'échanges interfédérales « Partageons nos Elles pour le sport » en mettant l'accent sur le développement de la mixité.

Le 18 mars 2014, la 1^{ère} journée « Partageons nos Elles pour le sport » organisée par le ministère chargé des sports en partenariat avec l'association Fémix'sport s'est tenue à la Fédération française de football (FFF). Cette journée de travail a permis des échanges entre les fédérations sur la définition et la mise en œuvre des plans de féminisation. Elle a été reconduite le 22 juin 2015 au siège de la Fédération française de tennis (FFT) ; elle a rassemblé 70 fédérations sportives différentes.

Une troisième édition de la journée « Partageons nos elles pour le sport » est prévue courant mai 2016.

3. La promotion de l'engagement des fédérations dans l'accès des femmes aux instances dirigeantes fédérales, afin de respecter, dès 2017, les mesures définies par la loi du 4 août 2014.

Des actions visant à valoriser l'engagement des président-e-s de fédérations sur ce sujet permettront notamment de communiquer sur cet enjeu stratégique de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport.

Un courrier signé des ministres chargés des sports, daté du 15 janvier 2016, rappelle aux président-e-s des fédérations sportives qu'il s'agit désormais de rendre effective cette égalité de droit. La mise en place des dispositions inscrites à l'article 63 de la loi du 4 août 2014 (cf.

point 2. b.) implique bien souvent des modifications statutaires qu'il appartient aux présidents de fédération de faire adopter, sauf à fragiliser juridiquement le processus électoral fédéral qui interviendra à la fin de l'olympiade.

Le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports œuvre également pour une féminisation de l'encadrement technique, et plus particulièrement des cadres dirigeants des directions techniques nationales. Dans cet objectif, des actions spécifiques de formation ont pu être généralisées pour animer un réseau visant à constituer un vivier de hauts potentiels féminins.

Un cadre technique interfédéral, cadre d'Etat du ministère chargé des sports, a été missionné depuis 2014 en faveur de la coordination et l'animation du réseau des cadres féminins du ministère chargé des sports. Ce réseau vise à inciter et accompagner les cadres féminins à postuler sur les fonctions d'encadrement des directions techniques nationales.

Un bilan des candidatures aux postes de directeur -rice technique national (DTN) a été réalisé à l'issue de la période 2013-2014. Sur les 24 appels à candidatures lancés, 14 candidatures féminines ont été recensées, 7 femmes ont été nommées (soit 29,2% des postes pourvus).

5. Poursuivre la valorisation de la médiatisation du sport féminin

1. Par une juste représentation dans les médias

La loi du 4 août 2014 relative à l'égalité entre les femmes et les hommes comprenait également un article 56 qui vise à préciser les compétences du CSA. Désormais, il veille à une juste représentation des femmes dans les médias, que ce soit en terme de place des femmes (expertes, journalistes...) mais également en termes de programmes et de contenus.

2. Par le soutien à la production audiovisuelle du sport féminin

La médiatisation du sport féminin est un levier important sur lequel le ministère est mobilisé.

Un fonds de soutien à la production d'images sportives a été créé en 2014 auprès du Centre national pour le développement du sport (CNDS). Il a pour objet de contribuer au financement des coûts de production de rencontres « phares » de sports émergents, de sports féminins ou de sport handicap.

Cette aide financière est un investissement destiné à donner, par une diffusion gratuite subventionnée, une valeur à un marché non encore existant. Le fonds ne s'adresse qu'aux organismes non lucratifs qui doivent présenter un projet global de production / diffusion en partenariat avec un diffuseur TV gratuit.

En 2015, ce sont 22 projets qui ont fait l'objet d'un soutien financier au titre de la médiatisation d'épreuves sportives féminines pour un montant de 463 000 € sur une enveloppe globale de 500.000 €.

A la suite d'une étude menée en 2013 par le CSA montrant que les compétitions sportives féminines ont représenté seulement 7% des programmes sportifs à la télévision, une action de plus grande lisibilité du sport féminin dans les médias est conduite en 2014 en lien avec le CSA. Cette action a pris la forme d'une journée intitulée les 24 heures du sport féminin consistant

à diffuser massivement sur un week-end du sport féminin. Tous les médias se sont engagés à promouvoir lors de cette journée le sport féminin.

Toutes ces actions commencent à produire leurs effets : en 2014, la diffusion de compétitions sportives féminines a représenté 14% du volume horaire des retransmissions sportives. Sa part a donc doublé mais la route est encore longue.

Des démarches ont également été engagées en 2014 pour modifier le décret du 24 décembre 2004 relatif à la diffusion des événements d'importance majeure ont échoué. Il s'agit d'ajouter à la liste des événements d'importance majeure 6 événements féminins dans les disciplines du football et du rugby. Ces démarches n'ont pas encore abouti à ce jour.

3. Par l'organisation des « 4 saisons du sport féminin »

À l'initiative de Nathalie SONNAC, membre du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et présidente du groupe de travail « Sport », et dans la continuité des *24 heures du sport féminin*, le CSA s'associe au ministère chargé des sports, ainsi qu'au ministère chargé des droits des femmes, et au Comité national olympique et sportif français (CNOSF) pour lancer, en 2016, les « 4 saisons du sport féminin – *conjuguons le sport au féminin* ».

L'opération sera rythmée par quatre « événements-saisons ». Le thème et le pilotage de chacune des saisons sont les suivants :

- la 1^{ère} saison, pilotée par le CSA sur le thème de la « médiatisation », s'est déroulée les 6 et 7 février 2016 afin de fédérer l'ensemble des médias audiovisuels et les acteurs du monde sportif (fédérations, ligues et clubs professionnels, associations, collectivités locales, entreprises partenaires du sport) pour ancrer plus avant la féminisation du sport dans notre société et contribuer à sa meilleure représentation dans les médias;
- la 2^{ème} saison, pilotée par le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports sur le thème « économie et gouvernance : réfléchissons le sport au féminin », aura lieu en mai 2016 ;
- la 3^{ème} saison, pilotée par le CNOSF sur le thème de la « valorisation et pratique du sport au féminin », aura lieu en septembre 2016 dans le cadre de l'opération « Sentez-vous sport » ;
- la 4^{ème} saison, pilotée par le secrétariat d'État aux droits des femmes, offrira un temps de rencontre avec le sport féminin aussi bien sur le terrain à l'occasion de matchs qu'autour de rendez-vous avec des sportives et des sportifs ou des acteurs du monde sportif.

Les partenaires de l'opération souhaitent poursuivre et approfondir le travail initié en 2013 en mettant en lumière les pratiques sportives des femmes tout au long de l'année. Ils souhaitent contribuer à la valorisation des initiatives et de la réflexion sur le développement de la place des femmes dans les instances sportives, l'économie du sport féminin, professionnel et amateur et sur les bénéfices de la pratique sportive des jeunes filles et des femmes.

4. Par la valorisation de la pratique du sport pour les femmes et les jeunes filles lors des grands événements sportifs internationaux organisés en France

Dans le cadre de la préparation de l'Euro 2016 de football, le dispositif d'animation « Tous prêts ! » a été engagé afin de faire de cet événement sportif un grand moment de cohésion nationale. Ainsi, le Président de la République a mis en place un « comité des 11 tricolores ».

Chacune des « onze » personnalités est chargée de valoriser une thématique durant les onze mois qui précèdent l'Euro. Une des thématiques est la féminisation et le renforcement de la mixité.

Au-delà de cet événement, la France a été désignée par la FIFA pour organiser la coupe du monde 2019 de football féminin. Cette compétition sera une formidable vitrine pour le sport féminin et devra servir de levier au développement de la pratique sportive féminine.

6. S'inscrire dans une dynamique Internationale

Le 21 janvier 2015, Pascale BOISTARD, secrétaire d'Etat aux droits des femmes et Thierry BRAILLARD, secrétaire d'Etat aux sports, ont signé la déclaration de Brighton-Helsinki sur la place des femmes dans le sport.

Au préalable, une seule organisation française (Fédération française d'athlétisme) était signataire de ce texte parmi les 419 organisations nationales et internationales adhérentes à cette déclaration. Cette signature valorise, au plan international, la politique française en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport et pourrait permettre l'engagement des fédérations sportives françaises sur ce texte qui recommande de :

- veiller à ce que toutes les femmes et les filles puissent accéder à des activités sportives ;
- assurer aux femmes un environnement sûr pour la pratique du sport ;
- encourager la participation des femmes dans le sport ;
- assurer une meilleure représentation des femmes à tous les niveaux et dans tous les rôles du sport.

Plus globalement, il existe une dynamique internationale sur l'accès des femmes aux pratiques sportives et sur la place des femmes dans le sport.

Lors de la Conférence générale de l'UNESCO, qui s'est tenue à Paris du 3 au 18 novembre 2015, ses États membres ont adopté une version révisée de la Charte internationale de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport de l'UNESCO. La Charte est un instrument international établissant des normes favorisant l'accès au sport par tous, l'inclusion, l'égalité des sexes, la sécurité, la durabilité, l'intégrité, la qualité de l'éducation physique, ainsi que le rôle essentiel du sport pour la paix et le développement. La Charte promeut l'accès au sport par tous, sans aucune discrimination. Elle établit des normes éthiques et de qualité pour tous les acteurs impliqués dans la conception, la réalisation et l'évaluation des programmes et des politiques sportives.

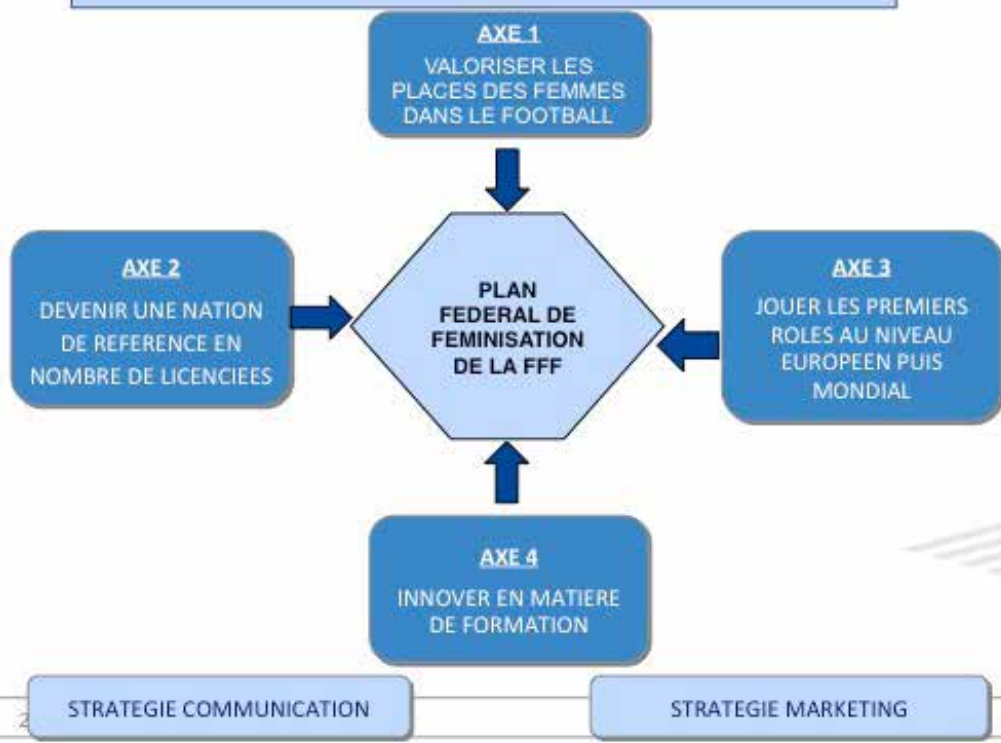
Au niveau des institutions européennes, il convient de citer des textes fondateurs tels la résolution de 2002 du Parlement européen sur les femmes et le sport (European Parliament resolution on women and sport (2002/2280(INI)) ou la recommandation de 2015 du Conseil de l'Europe sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport (Recommendation CM/Rec(2015)2 of the Council of Europe (the Committee of Ministers) to Member States on gender mainstreaming in sport).

Sous l'impulsion du mouvement olympique, notamment la déclaration de Los Angeles lors de la 5^{ème} conférence du CIO sur les femmes et le sport (février 2012), de nombreuses fédérations sportives internationales engagent des stratégies sur la place des femmes dans le sport.

7. Bilan du plan de féminisation de la Fédération Française de Football



LE PLAN FEDERAL DE FEMINISATION DE LA FFF



RAPPEL DES OBJECTIFS QUANTIFIABLES DU PLAN FEDERAL DE FEMINISATION POUR 2016

AXE 1
VALORISER LA PLACE DES FEMMES
DANS LE FOOTBALL

DIRIGEANTES	40 000
ARBITRES	1000
DELEGUEES	100
EDUCATRICES	5000
ELUES DANS LES INSTANCES	2500

AXE 3
JOUER LES PREMIERS ROLES AU NIVEAU
EUROPEEN OU MONDIAL

GAGNER UN TITRE EUROPEEN OU MONDIAL
AVEC L'EQUIPE DE FRANCE FEMININE A
CONTINUER A GAGNER DES TITRES
MONDIAUX OU EUROPEENS AVEC LES
SELECTIONS JEUNES FEMININES

AXE 2
DEVENIR UNE NATION DE REFERENCE EN
TERME DE LICENCIÉES

JOUEUSES	100 000
ECOLES FEMININES DE FOOTBALL LABELISEES	1000

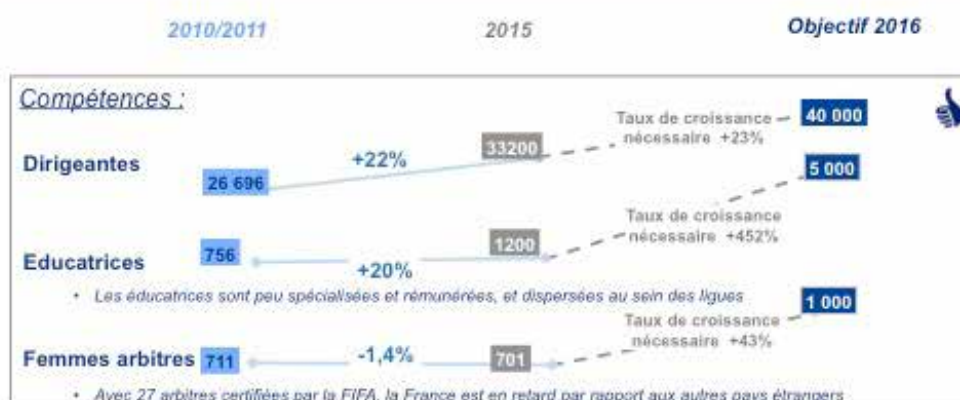
AXE 4
INNOVER EN MATIERE DE FORMATION

OUVRIR ENCORE DES POLES ELITE
REGIONAUX POUR ARRIVER A 8 POLES
REGIONAUX ELITE EN FRANCE





EVOLUTION DU NOMBRE DE DIRIGEANTES /EDUCATRICES/ARBITRES 2010- 2015



NB : les chiffres sur les éducatrices sont à tempérer notamment puisque des éducatrices joueuses privilégient le fait de ne payer qu'une seule licence, de joueuse ou dirigeante.

Sources: FFF, FIFA, UEFA

Données générales - développement

EVOLUTION DU NOMBRE DE PRATIQUANTES 2010- 2015



- Parmi les nations phares, la France arrive en 5^{ème} position en nombre de licenciées pratiquantes
- + 80% pour le football d'animation (U6 – U11), plus forte hausse (de 13 636 à 24 589)

Sources: FFF, FIFA, UEFA



08/2015

Etat des lieux

6

Données générales - développement

LE FOOTBALL EST LE SPORT FÉMININ QUI A CONNU LA PLUS FORTE HAUSSE DE PRATIQUANTES DEPUIS 2011 EN FRANCE

Évolution du nombre de licenciées pratiquantes (2011-2012 vs 2014-2015, en milliers)

NB : les chiffres concernent les licenciées pratiquantes



- Les sports où il y a le plus de licenciées féminines sont : danse 86%, équitation 83%, gymnastique 80%.
- Il y a plus de licenciées pratiquantes de football que de danse !

Sources: FFF, ministère des sports



08/2015

Etat des lieux

7

Bilan axe 1

QUATRE GRANDES ACTIONS ONT ÉTÉ ENTREPRISES SUR L'AXE 1 (1/2)

Actions / opérations	Objectif majeur	Grands résultats
<p>Mesdames, Franchissez la barrière !</p> 	<p>Augmenter le nombre et la part des femmes dans les grandes familles du football</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 51 districts impliqués en 2014-2015 (47 en 2012, 65 en 2013) • 850 contacts récupérés (800 en 2012, 1 400 en 2013) • 1 600 femmes informées (2600 en 2012, 2000 en 2013) • 153 formations effectuées (150 en 2012, 176 en 2013)
<p>Le club des internationales</p> 	<p>Intégrer les 250 anciennes internationales dans le dispositif de féminisation du football</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Plus de 200 internationales identifiées, 139 répertoriées, 35 impliquées et 35 désirant s'impliquer • 12 nouvelles internationales investies (6 en 2011-2013, 4 en 2013-2014, 2 en 2014-2015) • 3 rassemblements : 8 mars 2013 (70 internationales), 5-6 avril 2014 (65 int.) et 13-14 juin 2015 (60 int., Eurosport et Europe 1)





08/2015

Etat des lieux

8

Bilan axe 1

QUATRE GRANDES ACTIONS ONT ÉTÉ ENTREPRISES SUR L'AXE 1 (2/2)

Actions / opérations	Objectif majeur	Grands résultats
<p>Plan d'action en faveur de l'arbitrage</p> 	<p>Compter sur des effectifs performants au haut niveau et larges à la base, notamment en recrutant des femmes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 701 femmes arbitres en 2015 (contre 673 en 2011) • Stéphanie Frappart, 1^{ère} femme arbitre centrale en Ligue 2 et arbitre CM 2015 • 24 arbitres fédérales dont 4 arbitres internationales et 4 arbitres assistantes (dont 1 à la CM 2015)
<p>Plan d'action en faveur de l'encadrement technique</p> 	<p>Augmenter le réservoir des éducatrices et favoriser l'accès au haut niveau dans l'encadrement technique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1 200 éducatrices formées grâce au « bon gratuit » • Mise en place d'un dispositif pour l'équipe de France A / B et les joueuses de pôles



08/2015

Etat des lieux

9

Bilan axe 2

LE FOOTBALL FÉMININ DE BASE S'EST STRUCTURÉ POUR DÉVELOPPER LA PRATIQUE

Un groupe de travail composé de 4 cadres techniques détachés pendant 2 ans à temps partiel à la DTN a été créé pour :

- Procéder à un état des lieux du football de base
- Structurer des chantiers
- Mettre en place des actions

5 chantiers structurés...

...avec des objectifs distincts

Principaux résultats

1. Accompagnement des clubs

Développer une stratégie territoriale dans les villes à potentiel (> 5 000/10 000/15 000 hab.) pour accompagner les clubs et la pratique

- Semaine du foot féminin: 112 journées promotionnelles et 488 portes ouvertes
- Toutes O'Foot: 4 événements en 2014-2015

2. Ecoles féminines de football

Identifier des écoles et des clubs et créer des passerelles avec les clubs pour labelliser des écoles de football

- En 2014-2015:
- 232 écoles labellisées
 - 197 écoles encouragées

3. Offre de pratique féminine (formats de jeu et de compétition)

Proposer une offre de pratique adaptée pour toutes et favorisant la fidélisation

- Rentrée du foot féminin: 8 564 participantes en 2014-2015
- Football des princesses
- Festival National U13F

4. Encadrement

Favoriser l'accès des femmes aux formations du football de base

5. Centres de perfectionnement

Favoriser la détection de filles et la transition vers le haut niveau



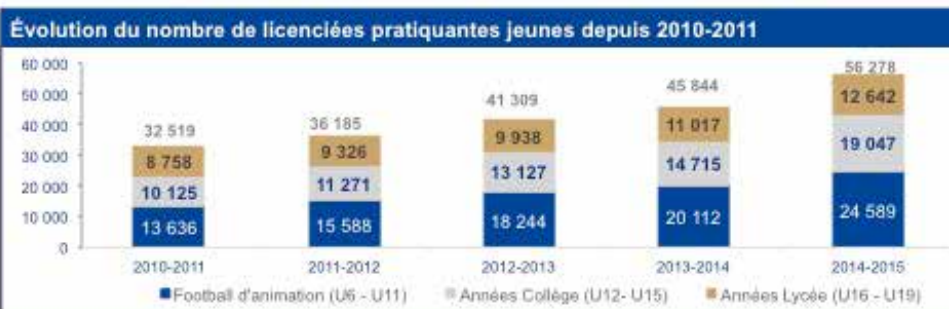
08/2015

Etat des lieux

10

Bilan axe 2

LE FOOTBALL D'ANIMATION A ÉTÉ EN TRÈS FORTE CROISSANCE DEPUIS 2011, NOTAMMENT EN 2014-2015



Source : Extraction F0072009 par la Fédération Française de Football.



08/2015

Etat des lieux

11

BILAN AXE 3 ET AXE 4

- ❑ JOUER LES PREMIERS ROLES AU NIVEAU EUROPEEN ET MONDIAL
- ❑ INNOVER EN MATIERE DE FORMATION







Données générées - performance

LE HAUT NIVEAU FRANÇAIS A RENFORCÉ SA PERFORMANCE DEPUIS 2011 SANS REMPORTER DE TITRE MAJEUR CHEZ LES A

		2010-2011	2014-2015
Équipes de France :			
A	Classement FIFA	7 ^{ème}	3 ^{ème} 
	Résultats clés	<ul style="list-style-type: none"> • 4^{ème} CM 2011 • 1/4 finale CE 2009 	<ul style="list-style-type: none"> • 4^{ème} JO 2012 • 1/4 finale : CE 2013 et CM 2015
Jeunes	Résultats clés	<ul style="list-style-type: none"> • U20 : 1/2 finale CM 2008 • U19 : finales CE 2005 et 2006 • U17 : finale CE 2008, 1/2 finale CE 2009 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 Titres : U17 CM 2012 et U19 CE 2013  • 1/2 finales : U17 CM 2014, CE 2015 et U19 CE 2015 • 3^{ème} place : U20 CM 2014

Sources: FFF, FIFA, UEFA

Données générales - performance

LE HAUT NIVEAU FRANÇAIS S'EST RENFORCÉ GRACE A LA STRUCTURATION DE SES CLUBS

	2010-2011	2014-2015	
<i>Clubs et compétitions :</i>			
WLC	Women's Champions League <ul style="list-style-type: none"> • 1 club concerné • 1 victoire, 1 finale 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 clubs concernés • 1 victoire et 2 finales de plus 	
D1	Structuration <ul style="list-style-type: none"> • 4 clubs structurés 	<ul style="list-style-type: none"> • 8 clubs structurés 	
CF	Contrats fédéraux <ul style="list-style-type: none"> • 43 joueuses sous contrat / 250 • 7 clubs concernés 	<ul style="list-style-type: none"> • 111 joueuses sous contrat / 250 • 10 clubs concernés 	

Sources: FFF, FIFA, UEFA



08/2015

Etat des lieux

14

Données générales - intérêt pour le football féminin

LE FOOTBALL FÉMININ A FORTEMENT DÉVELOPPÉ SON ATTRAIT ET SA CAPACITÉ À SE VALORISER ÉCONOMIQUEMENT

	2010-2011	2014-2015	
<i>Intérêt et rayonnement :</i>			
	<ul style="list-style-type: none"> • Peu d'information suivie 	<ul style="list-style-type: none"> • 81% des français ont une bonne image du football féminin • Obtention de la coupe du monde 2019 	
<i>Attrait et économie :</i>			
Audience	<ul style="list-style-type: none"> • CM : ~1M de téléspectateurs en moyenne, 2,4M France-USA 	<ul style="list-style-type: none"> • CM : 2M de téléspectateurs en moyenne, 4,1M France-Allemagne 	
Affluence	<ul style="list-style-type: none"> • Saison 2010-2011 EDF : 6 238 spectateurs de moyenne 	<ul style="list-style-type: none"> • Saison 2014-2015 EDF : 11 483 spectateurs de moyenne 	
<small>NB: l'équipe de France a la 2^{ème} affluence moyenne derrière l'Allemagne parmi les nations majeures</small>			
Billetterie	<ul style="list-style-type: none"> • Saison 2010-2011 EDF : 60k€ de recettes, 12k€/match 	<ul style="list-style-type: none"> • Saison 2014-2015 EDF : 430k€ de recettes, 61k€/match 	
Droits TV	<ul style="list-style-type: none"> • Saison 2010-2011 : 60k€ EDF, 110k€ D1 / CdF 	<ul style="list-style-type: none"> • Saison 2014-2015 : 980k€ EDF, 200k€ D1 / CdF 	

Sources: FFF, FIFA, UEFA



08/2015

Etat des lieux

15

Bilan axe 3

LES CLUBS ET LES COMPÉTITIONS DOIVENT CONTRIBUER À FAIRE DE L'ÉQUIPE DE FRANCE LA VITRINE DU FOOTBALL FÉMININ



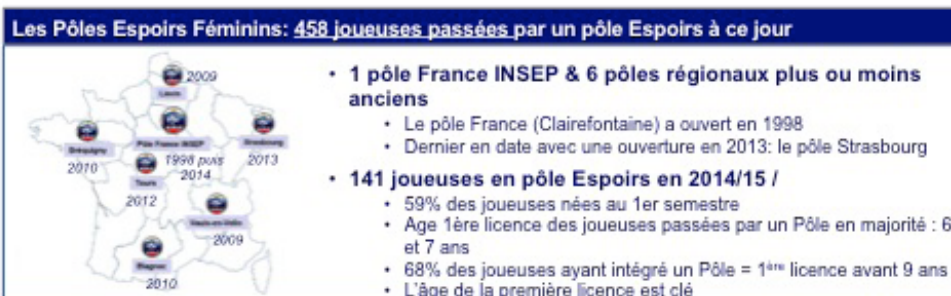
Des joueuses qui en tirent aussi les fruits à travers des récompenses individuelles

CE U17 2012	CM U17 2012	CM U17 2012	CE U19 2013	Soulier 2013	Ballon d'or 2014	CM U20 2014	CM U20 2014	CM 2015
Sandie Tolet : Joueuse en Or	Romane Bourdeau : Dart et Or	Griedge Mbock : Ballon d'or	Sandie Tolet : Joueuse en Or	Louisa Nèze : Bronze	Louise Néob : nommée	Griedge Mbock : Ballon d'argent	Claire Lavogez : Ballon de bronze	Amandine Henry : Ballon d'argent



Bilan axe 4

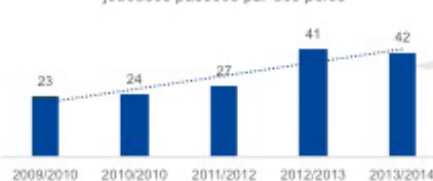
LES PÔLES ESPOIRS FÉMININS SONT VECTEUR DE HAUT NIVEAU ET D'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL



Réussite scolaire & professionnalisation

- Un taux de réussite de **89% au baccalauréat en 2013** et de **99% en 2015** (à noter, peu de cursus professionnels)
- Les contrats fédéraux des joueuses formées en Pôle ont presque doublé entre 2009 et 2013

Evolution des contrats fédéraux 2009-2013 des joueuses passées par des pôles



Bilan axe 3

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL A ÉTÉ MOTRICE POUR AUGMENTER LA FÉMINISATION DU SPORT

Actions dans le football, le sport et la société à l'échelle française, européenne et internationale







Ministère de la Ville de la Jeunesse et des Sports
Secrétariat d'Etat aux Sports
Direction des Sports

Pour de plus amples renseignements :
<http://www.sports.gouv.fr>
<http://tousprets.sports.gouv.fr/>

CONTACTS
Direction des Sports :
DS.B1@sports.gouv.fr
Tel : 01 40 45 96 95

Service de Presse :
presse-cabinet@sports.gouv.fr
Tel : 01 40 45 94 47